

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

69077

Objet

Fonds scolaires :  
dotation de 3 000 F  
pour les C.E.G.

DATE DE CONVOCATION

23 Juin

DATE D'AFFICHAGE

30 juin

Nombre de conseillers  
en exercice ..... 24  
Nombre de présents ..... 17  
Nombre de votants ..... 17

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE ROYAN**

L'An mil neuf cent soixante neuf  
le vingt sept juin à 19 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M Jean de LIPKOWSKI, Maire, Secrétaire d'Etat aux  
Affaires Etrangères.

Etaient présents : MM de LIPKOWSKI, M. MATRAS, Melle FOCHE,  
M. BUJARD, M. LANUSSÉ, M. COLLE, M. BETOUS, M. NAULIN,  
M. GACHET, M. BROTEAU, M. POUGET, M. REIX, M. BERLAND,  
M. TETARD, M. STIPAL, M. CAMBLONG, BOUDEY.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. /

Absents : MMM me BIDEAU, Dr. DOMEQ, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL,  
M. NARTEAU, M. BISCAYE, M. BOUCHET.

M TETARD Guy a été élu Secrétaire.

Par circulaire du 20 mars 1969, M. le Préfet de la  
Charente-Maritime a fait connaître qu'une dotation de 3 000 F  
était allouée à la commune pour chacun des établissements du  
1er cycle du 2e degré sur les fonds scolaires 1968-1969. Ceci  
intéresse le C.E.G. Jules Ferry et le C.E.G. Pelletan.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la circulaire préfectorale du 20 mars 1969,

Vu les programmes d'emploi établis par le Directeur du  
C.E.G. Pelletan garçons et la Directrice du C.E.G. Jules Ferry  
Filles,

DECIDE /

- d'accepter les programmes d'emploi établis par le Directeur  
du C.E.G. Pelletan et la Directrice du C.E.G. Jules Ferry  
correspondant à l'attribution d'une subvention de 3 000 F  
à chacun de ces établissements pour l'acquisition ou le  
renouvellement de matériel collectif d'enseignement.

- de demander le versement de la somme totale de 6 000 F (2 x 3 000) allouée à la commune sur les fonds scolaires de l'année 1968-1969.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,



Approuvé par le Préfet à la  
délibération de la Commission  
Départementale en date du 25 AOUT 1969

La Rochelle, le 3 SEPT 1969

Le Préfet :

Pour le Préfet et par autorisation,  
L'Attaché, Chef du 3<sup>em</sup> Bureau :



*[Handwritten signature]*

PREFECTURE DE LA  
Charente-Maritime

Fonds Scolaires

Année scolaire 68-69

Dotation : 3.000 Fra

Etablissements du 1er cycle du second degré

Commune : R O Y A N

Etablissement : C.E.G. J. FERRY

Programme d'utilisation

Nature des besoins.	Montant de la dépense
<u>Ordre de priorité de l'utilisation</u>	
<u>1<sup>er</sup>/ Acquisition de matériel collectif d'enseignement.</u> Machine à écrire occasion (garantie 1 an) Maison Sauvage Enseignement des mathématiques (programme de 6 <sup>è</sup> ) Anglais - livres bibliothèque - disques Français - livres bibliothèque 6 <sup>è</sup> - 5 <sup>è</sup> Histoire - Géographie (diapositives) 6 <sup>è</sup> - Egypte - Orient Grècs.	1000. 700. 200 500 300
<u>2<sup>è</sup>/ Renouvellement de matériel collectif d'enseignement.</u> Sciences (matériel sciences naturelles) : <u>Jeulin</u> 2 cristallisoirs à cordeline 5.000 mc V - 558/6  Aquarium - 50 x 25 x 30 0 - 1540/4  Vivarium S. N. 112	300

A.R.	17 MAI 1968	2757
T.		
D		2019

Report .....

32/ Entretien des locaux

Avis favorable  
à l'approbation

TOTAL GENERAL 3.000 Frs

26 JUN. 1969

Avis de M. l'Inspecteur d'Académie

Fait à ROYAN, le 16 Mai 1969.

Avis de l'Inspecteur de  
l'Enseignement Primaire

LE MAIRE (1)  
Le Chef d'Etablissement (2)

" FAVORABLE "

Collège d'Enseignement Général

Directrice

JULES FERRY  
ROYAN (Ch.-M<sup>me</sup>)

*A. Bernard*

n. 405

Inspecteur Départemental  
de l'Enseignement Primaire

Approuvé conformément à la délibération de la  
Commission départementale en date du 25 AOUT 1969

LA ROCHELLE, le 3 SEPT 1969

LE PREFET

Pour le Préfet et par autorisation,  
l'Attaché, Chef du 3ème Bureau.



*Henry*

- (1) Lorsque'il s'agit d'un établissement communal
- (2) Lorsque'il s'agit d'un établissement public national.

Transmis à la main  
le 15-5-69  
la Directrice (n. 408)

*Henry*

PREFECTURE  
de la  
CHARENTE-MARITIME

Fonds Scolaires

Année scolaire 1968-1969

Dotation : 3 000 F.

Etablissements du 1er cycle du second degré

Commune : ROYAN

Etablissement :

CEG Pelletan

Programme d'utilisation

Nature des besoins	Montant de la dépense
<u>Ordre de priorité de l'utilisation</u>	
1°/ <u>Acquisition de matériel collectif d'enseignement</u>	
<u>EQUIPEMENT DES CLASSES PRATIQUES</u>	
- I Poste de soudure à l'arc.....	450,00
- Outillage atelier fer, bois, céramique.....	550,00
- Matériaux d'oeuvre.....	400,00
- Cartes de géographie. Documentation.....	500,00
- Bibliothèque de travail.....	200,00
- Duplicateur à alcool.....	400,00
2°/ <u>Renouvellement de matériel collectif d'enseignement</u>	
- 2 électrophones.....	500,00
TOTAL.....	3000,00F

Report ... 3 000,00.

0/ Entretien des locaux

TOTAL GENERAL ..... 3 000 F.

Avis de M. l'Inspecteur d'Académie, Fait à ROYAN, le 23 Avril 1969

EDUCATION NATIONALE  
26 AVR. 1969

à l'approbation  
le 26 JUIL 1969  
L'Inspecteur d'Académie,

ROYAN  
Charente Maritime

LE MAIRE, (1)  
Le Chef d'établissement, (2)

*M. M. M.*

Farnave  
Inspection Départementale  
Enseignement Primaire  
*W. M. M.*

Approuvé conformément à la délibération de la  
Commission départementale en date du 25 AOUT 1969

LA ROCHELLE, le 3 SEPT 1969

LE PREFET,

Pour le Préfet et par autorisation,  
l'Attaché, Chef du 3ème Bureau,

PREFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

*Rel 7*

- (1) Lorsqu'il s'agit d'un établissement communal
- (2) Lorsqu'il s'agit d'un établissement public national.

ROYAN  
Fait à ROYAN